



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil municipal étudiera une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 69-07 relativement à l'immeuble mentionné ci-dessous, lors de la séance ordinaire du Conseil municipal le lundi 9 juillet 2018 à 19h30 la salle communautaire sise au sous-sol de l'église Saint-Antoine-Daniel située 10, rue Chouinard Sud à Adstock.

Empiètement dans la marge de recul latérale droite pour la construction d'un garage incorporé - lot 5 448 076 (chemin des cerfs)

Demande de dérogation mineure pour autoriser une marge latérale droite de 1.83 mètre et autoriser une marge latérale gauche de 2.23 mètres. L'article 5.9.2 du règlement de zonage numéro 69-07 exige une largeur combinée des marges latérales de 6.1 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil.

Donné à Adstock, ce 21 juin 2018.

La directrice générale et secrétaire-trésorière,

Renée Vachon



Demande de dérogation mineure

**CERTIFICAT de PUBLICATION
(Article 420 du code municipal)**

Je, soussignée Renée Vachon, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité d'Adstock certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, le 21 juin 2018, entre 10h00 et 16h00, les copies nécessaires aux endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt et un deux mille dix-huit.

La secrétaire-trésorière et directrice générale,


Renée Vachon